



Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	17
Pouvoirs :	4
Ont voté :	
Pour	21
Contre	
Abstention	

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 05 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi cinq avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2024

Présents :

Laurent BAUDE – Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Christophe SARRE – Chahrazede BENKOU NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Amandine LOUIS – Jean-Paul LEGAL – Elisabeth GUEYTE – Nathalie RODRIGUES – Rabah LOUCIF – Francis RODRIGUES – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Robert FENNINGER – Benoît JOUANNETAUD

Absents excusés : Philippe RINGUET – Olivier MORAND – Sana CHELDA-CHENET – Hugo LEMAITRE – Martine AIME – Anne-Sophie FABRE

Pouvoirs :

Philippe RINGUET a donné pouvoir à Nathalie RODRIGUES

Olivier MORAND a donné pouvoir à Stéphanie DARDEAU

Martine AIME a donné pouvoir à Benoît JOUANNETAUD

Anne-Sophie FABRE a donné pouvoir à Robert FENNINGER

Secrétaire de séance : Patricia BLANC

29/24 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNÉE 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les subventions attribuées aux organismes de droit privé doivent faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal. La commission des finances réunie le 25 Mars dernier, propose l'attribution de subventions aux associations suivantes, dont le dossier de demande de subvention est complet. L'enveloppe attribuée pour les associations sportives est de : 17 500 €.

Ceci étant exposé,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 25 Mars 2024 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER les subventions aux associations suivantes pour l'année 2024 :**

ASSOCIATIONS SEMEYENNES :

Libellé de l'association	Subvention allouée en 2023	Subvention proposée pour 2024
AAPES	650.00 €	650.00 €
AMICALE TAROT CLUB SEMOY	300.00 €	450.00 €
ASSOCIATION SPORTIVE SCOLAIRE USEP	240.00 €	240.00 €
CLUB 'LE RAYON D'OR'	1 100.00 €	1 100.00 €
COMITE DE JUMELAGE	2 400.00 €	2 400.00 €
COMITE DES FETES	9 000.00 €	10 000.00 €

COMITE DES FETES Feux d'artifice	000.00 €	4 500.00 €
LACIM COMITE LOCAL DE SEMOY	200.00 €	Dissoute
LADIES ET CIE COMPTENT LES XXX	150.00 €	150.00 €
LES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE	950.00 €	1 100.00 €
LES AMIS DE LA VIGNE	450.00 €	160.00 €
LOISIRS TAROT CLUB	80.00 €	80.00 €
SOULEILH'DOC	350.00 €	350.00 €
TOP SEMEYEN SCRABBLE	150.00 €	150.00 €
PLAISIR SANS COMPTEUR	Ne souhaite pas de subvention	Ne souhaite pas de subvention
SEMOY VILLE EN TRANSITION	Ne souhaite pas de subvention	Ne souhaite pas de subvention
TOTAL	16 020.00 €	21 330.00 €

ASSOCIATIONS SPORTIVES SEMEYENNES :

Libellé de l'association	Subvention allouée en 2023	Subvention proposée pour 2024
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	1 214.00 €	1 280.00 €
FOOTBALL CLUB SEMOY	4 741.00 €	3 631.00 €
SEMOY RANDONNEE	1 206.00 €	1 289.00 €
GYM SENIOR	612.00 €	673.00 €
AS BASKET DE SEMOY	1 639.00 €	1 773.00 €

TENNIS DE TABLE DE SEMOY	1 020.00 €	1 030.00 €
RUNNING SEMOY	291.00 €	236.00 €
TENNIS CLUB DE SEMOY	1 424.00 €	1 554.00 €
ASSOCIATION GYM DANSE DE SEMOY	2 173.00 €	2 284.00 €
SECTION DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE ET YOGA	1 175.00 €	1 186.00 €
ARTS MARTIAUX CHINOIS SEMOY	873.00 €	672.00 €
CLUB BADMINTON	1 191.00 €	1 607.00 €
SEMOY PETANQUE	241.00 €	285.00 €
TOTAL	17 800.00 €	17 500.00 €

ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES :

Libellé de l'association	Subvention allouée en 2022	Subvention proposée pour 2024
ADC-PG – CATM FLEURY –SEMOY – CHANTEAU	100.00 €	100.00 €
ASS CHORALE CHANTEMOY	440.00 €	440.00 €
ASS.DONNEURS SANG BENEVOLES	200.00 €	200.00 €
DELEGUE DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE	50.00 €	50.00 €
FNACA FLEURY-SEMOY-CHANTEAU	100.00 €	100.00 €
HARMONIE ST MARC ST VINCENT Assoc.	300.00 €	300.00 €

LOIRET NATURE ENVIRONNEMENT	155.00 €	155.00 €
STE.HORTICOLE D'ORLEANS ET DU LOIRET section Fleury-Chanteau-Semoy	200.00 €	200.00 €
SMOC JUDO	300.00 €	300.00 €
TOTAL	1 845.00 €	1 845.00 €

Subvention exceptionnelle Association pour la Recherche sur la Sclérose Latérale Amyotrophique : 200 €.

Fait à Semoy, le 05 avril 2024

Le président de séance,

Laurent BAUDE

Maire




La secrétaire de séance,

Patricia BLANC

Adjointe au maire



Transmission au contrôle de légalité le : 10 AVR. 2024

Publication numérique le : 10 AVR. 2024

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification